

## Admission en classe spéciale du gymnase

### JUDO

Mise à jour : Août 2016

**Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :**

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Être membre de l'équipe nationale ou appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)

ou

être membre du groupe restreint du Centre régional de performance romand (CRPR) ou du cadre vaudois talent 1

ou

appartenir ou avoir appartenu au cadre vaudois (écoliers)

ou

participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef

**L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :**

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

#### Références

Attestation de l'Association Vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ) ([www.judo-vaud.ch](http://www.judo-vaud.ch)) ou de la Fédération Suisse de judo et ju-jitsu (<https://sjv.ch/fr>) ou du Centre régional de performance romand (CRPR)

#### Remarques